

DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 17 novembre 2016

Réf. : CODEP-STR-2016-045180
Réf dossier : INSNP-STR-2016-1269

EUROEXPRESS
6 rue des Agelins
88490 COLROY-LA-GRANDE

Objet : Contrôle des transports de substances radioactives
Inspection n° INSNP-STR-2016-1269 du 28 octobre 2016
Acheminement de substances radioactives

Réf. : Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire concernant le contrôle des transports de substances radioactives, une inspection a eu lieu le 28 octobre 2016 à Vandœuvre-lès-Nancy sur le thème « acheminement de substances radioactives ». Au cours de cette inspection, les inspecteurs ont effectué un contrôle de votre véhicule.

Au vu de ce contrôle, il apparaît que les exigences réglementaires sont respectées. Cette inspection n'appelle donc aucune demande ou observation de ma part.

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'adjoint du chef de la division de Strasbourg,

SIGNÉ PAR

Bastien DION